

LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

1

Je peux ou je ne peux pas

L'école propose aux parents d'élèves d'acheter des torchons commandés en grande quantité sur un site marchand.



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

2

Je peux ou je ne peux pas

L'école propose aux parents d'élèves d'acheter des cartes de vœux sur lesquelles sont numérisées les illustrations et poèmes des élèves.



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

3

Je peux ou je ne peux pas

L'école revend au marché de Noël des pots de fleurs anonymes, décorés par les élèves, dans lesquels ils ont planté des bulbes que l'école a acheté dans le commerce.



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

4

Je peux ou je ne peux pas

Lors de la semaine "Lecture", une entreprise livre et installe une sélection d'ouvrages, des ventes sont organisées aux parents et à l'issue de la vente, l'école bénéficie gratuitement de 20% du montant de la recette sous forme de livres.



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

5

Je peux ou je ne peux pas

L'école propose une vente de chocolat d'une grande enseigne aux parents d'élèves.



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

6

Je peux ou je ne peux pas

L'école lance un appel d'offres auprès de divers chocolatiers pour remplir des pochons créés par les élèves et les revendre lors du marché de Noël.



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

7

Je peux ou je ne peux pas

Lors de la kermesse, l'école revend des croissants achetés en lots en grande surface.



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

8

Je peux ou je ne peux pas

L'école diffuse un catalogue avec bon de commande d'une enseigne de jeux éducatifs aux parents d'élèves.



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

9

Je peux ou je ne peux pas

Si la coopérative ne peut pas revendre des boîtes de chocolats d'une enseigne, les parents d'élèves peuvent le faire à la place de l'école.



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

10

Je peux ou je ne peux pas

L'école participe au concours de dessin organisé par une grande surface de la ville, les lauréats recevront un bon d'achat valable dans l'enseigne.



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

11

Je peux ou je ne peux pas

L'école participe au concours d'écriture "Ecole de la planète" organisé par la MAIF et Rue des écoles pour sensibiliser à la préservation de la planète. Les lauréats seront publiés dans un ouvrage.



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

12

Je peux ou je ne peux pas

La coopérative perçoit des subventions par l'Agence de l'Eau pour le projet classe d'eau.



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

13

Je peux ou je ne peux pas

La coopérative affranchit du courrier dans le cadre d'une correspondance avec une école d'un département voisin.



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

14

Je peux ou je ne peux pas

La coopérative achète du matériel pour la direction de l'école : affranchir le courrier administratif et régler l'abonnement internet.



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

15

Je peux ou je ne peux pas

La coopérative finance une sortie à la ferme pédagogique dans le département, transport compris.



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

16

Je peux ou je ne peux pas

La coopérative finance le transport dans le cadre de l'enseignement natation.



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

17

Je peux ou je ne peux pas

Exceptionnellement la coopérative finance l'achat de deux manuels scolaires pour terminer l'année scolaire.



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

18

Je peux ou je ne peux pas

La coopérative perçoit des subventions mairie pour la prochaine classe découverte dans la Baie du Mont Saint Michel.



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

19

Je peux ou je ne peux pas

La coopérative finance l'installation de toboggans et balançoires pour la cour de récréation.



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

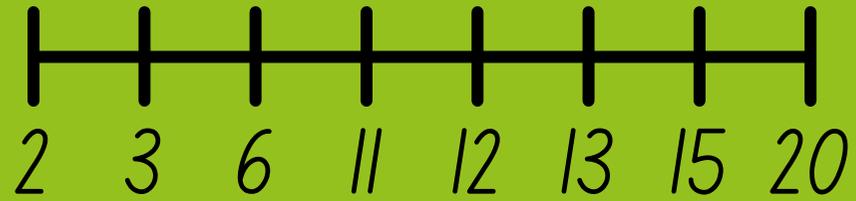
20

Je peux ou je ne peux pas

La coopérative finance l'abonnement à des revues ou journaux pour les enfants.



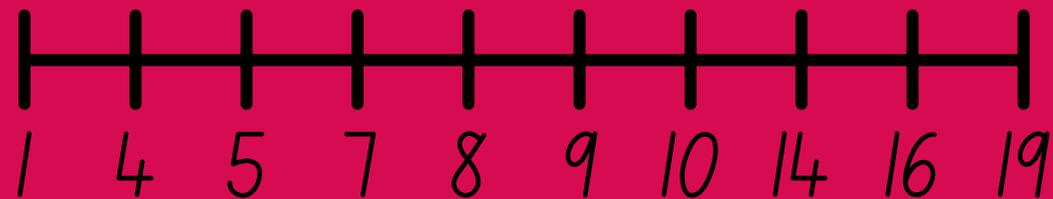
AUTORISE



TOLERE



INTERDIT



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Bon à savoir

De part ses statuts, la coopérative peut vivre du travail de ses membres pour financer ses actions. Il est donc interdit de revendre des produits du commerce sans transformation.



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Bon à savoir

Une action de partenariat avec des entreprises publiques ou privées est possible à condition que l'opération ait une finalité pédagogique pour les élèves.



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Bon à savoir

Toute action de partenariat ne saura dissimuler une véritable opération commerciale. Tout partenariat avec une entreprise doit faire l'objet d'une convention qui définit l'objet de l'opération, sa nature, sa durée, les obligations des contractants, les modalités de résiliation afin d'éviter les actions contentieuses.



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Bon à savoir

Les interventions des entreprises en milieu scolaire font l'objet d'un "code de bonne conduite" qui rappelle les règles qui régissent les relations entre l'Education nationale et les entreprises.



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Bon à savoir

Si les parents d'élèves revendent à la place de la coopérative scolaire, cela ne serait qu'un transfert de responsabilité temporaire : la neutralité commerciale s'impose à tous les acteurs éducatifs de l'école. Le profit de la vente (financier ou matériel) étant effectué au bénéfice de la coopérative scolaire, la responsabilité de l'école reste engagée.



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Bon à savoir

L'école participe à un concours organisé par une entreprise sous conditions :

- L'objet social et activités en lien avec l'action éducative
- Le concours présente un intérêt pédagogique
- Les activités liées à la participation doivent correspondre au programme scolaire
- Les prix et récompenses sont adaptées à l'âge
- Les prix en espèces sont refusés



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Bon à savoir

Aucune des modalités d'un concours ne doit contrevenir aux principes de neutralité qui sous-tendent le fonctionnement de l'école ou de l'établissement scolaire.



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Bon à savoir

Les chefs d'établissement, les directeurs d'école et les enseignants ne doivent, en aucune manière, favoriser des pratiques commerciales ou publicitaires durant les activités scolaires. (BO N°19 du 11/05/95)



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Bon à savoir

La coopérative scolaire règle tout ce qui rentre dans le cadre d'un projet pédagogique géré par les enfants avec l'aide des adultes que ce soit au niveau d'une classe ou au niveau de l'école.



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Bon à savoir

La coopérative ne perçoit pas de subvention pour le fonctionnement de l'école versée par la mairie (fournitures, transports réguliers, entretien photocopieur...), elle peut percevoir exceptionnellement des subventions mairie dans le cadre d'une sortie scolaire. Elle perçoit tout autre subvention dédiée à un projet, gère dans ce cadre une classe transplantée et règle des sorties scolaires.



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Bon à savoir

La coopérative achète des livres pour la bibliothèque et règle l'abonnement à des revues ou journaux pour les enfants.



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Bon à savoir

La coopérative n'achète pas de matériel pour la direction de l'école (affranchir le courrier administratif, régler l'abonnement internet ...)



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Bon à savoir

La coopérative achète des logiciels éducatifs en rapport avec les projets en cours mais ne peut acheter des logiciels de gestion d'école.



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Bon à savoir

La coopérative achète des jeux, du petit matériel EPS style ballon, raquettes, balles, ... pour les récréés; mais elle n'achète pas le gros matériel d'EPS, du mobilier (même pour la BCD), jeux de cour : toboggans, balançoires ...



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Bon à savoir

La coopérative achète des cartouches d'encre pour usage par les enfants, en rapport avec les projets en cours et peut affranchir le courrier dans le cadre d'une correspondance scolaire.



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Bon à savoir

La coopérative n'achète pas les manuels pour les enseignements obligatoires, elle peut exceptionnellement financer un ou deux manuels et fournitures scolaires en petites quantités pour finir l'année scolaire, si aucun autre financement ne peut être trouvé.



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Bon à savoir

La coopérative achète du gros équipement, correspondant à un projet et sur proposition du conseil de coopérative : ordinateur, appareil photo, matériel audio et vidéo... à inscrire au cahier d'inventaire de la coopérative.



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Bon à savoir

La coopérative ne finance pas l'achat d'appareils électroménagers à l'usage exclusif des adultes.



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Bon à savoir

La coopérative paye les photocopies relatives à un projet de la coopérative uniquement mais ne finance les photocopies à destinations des enseignements obligatoires.



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Bon à savoir

La coopérative n'emploie aucune personne nécessitant une déclaration à l'URSSAF (intervenants extérieurs rémunérés, vacances, chèques emploi, contrats emploi solidarité...)



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Bon à savoir

La coopérative ne paie pas l'adhésion à d'autres associations pédagogiques d'enseignement pour les classes (PEP, ...) et pour les enseignants (autonome ou associations de circonscriptions) qui relèvent, comme pour une adhésion syndicale, d'un choix personnel de l'enseignant.



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Bon à savoir

La coopérative n'achète pas à crédit, en crédit-bail ou en leasings du gros matériel (photocopieurs, équipements audiovisuels, matériel informatique ...) et ne signe pas de contrats d'entretien.



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Bon à savoir

La coopérative ne peut pas effectuer des placements financiers.



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Bon à savoir

La coopérative ne doit à aucun moment pallier les manques des collectivités locales.



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Bon à savoir

L'école n'étant pas une entité juridique, elle n'a pas le pouvoir de signer des contrats.



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Bon à savoir

Le mandataire local ne peut prendre aucun engagement sur l'avenir et surtout au-delà de l'exercice annuel pour lequel il a mandat. Tout autre situation engage la responsabilité personnelle du ou des signataires.

